

# LIGUE NOUVELLE AQUITAINE HANBALL

**(re)Découvrez les dispositifs et l'offre de services de l'Afdas**  
**pour une politique formation responsable !**

# L'Afdas, apporteur de services et de solutions



**Recruter vos  
futurs salariés et  
alternants**

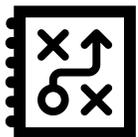


**Développer les  
compétences de  
vos collaborateurs**



**Financer et  
assurer le suivi  
des actions de  
formation**

**pour faire de la formation, un investissement durable au service de :**



**Votre stratégie**



**Vos talents**



**Votre développement**



**Recruter vos  
futurs salariés et  
alternants**

**À vos côtés pour...**

**Recruter vos futurs salariés et alternants**

# Recruter vos futurs salariés et alternants

Contrat de professionnalisation / d'apprentissage

les dispositifs à mobiliser pour l'accès à la certification des CDD !



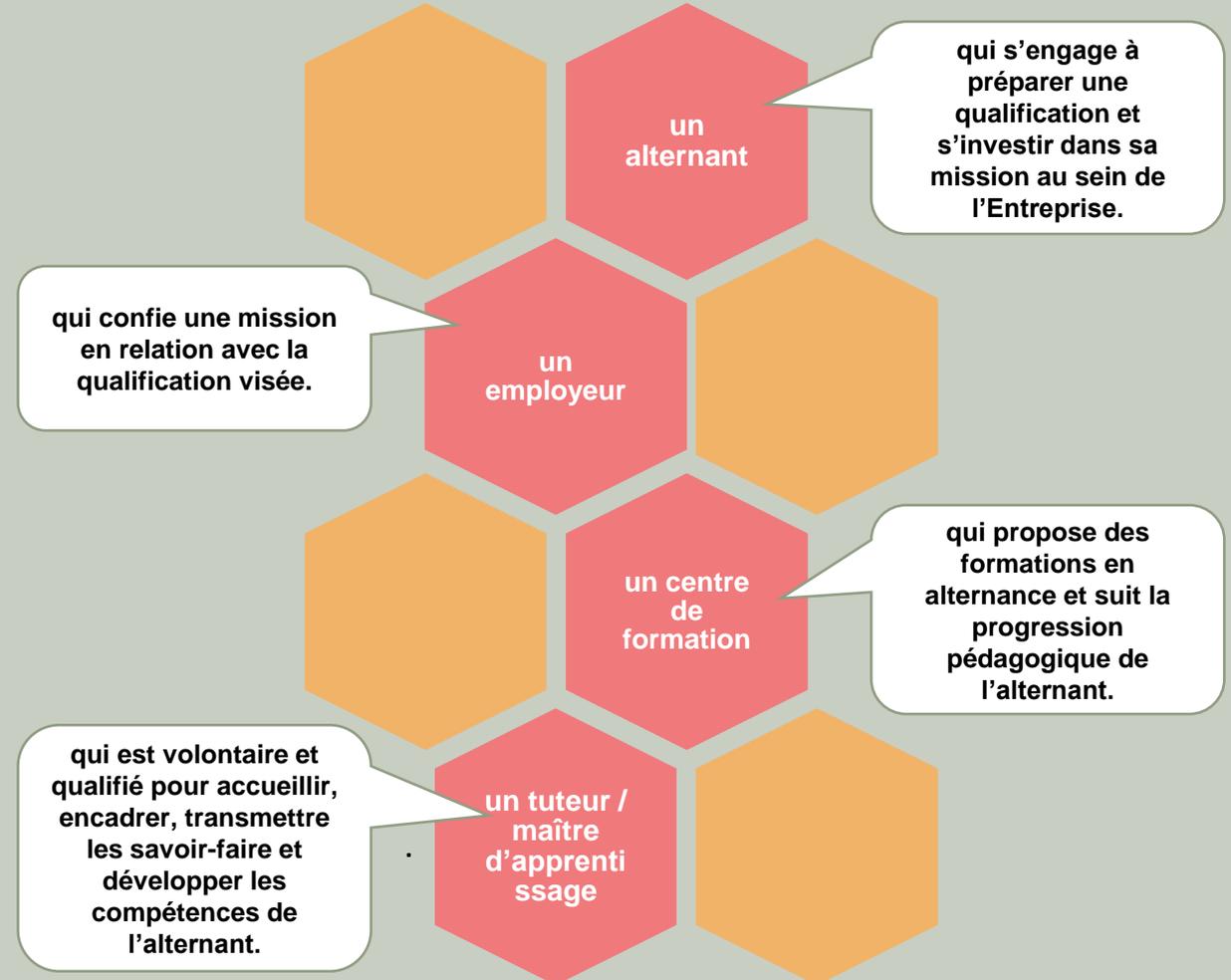
## STOP Aux idées reçues

### L'alternance, ce n'est pas :

- Que le contrat d'apprentissage
- Que pour **les jeunes**
- Que pour les diplômés
- Que pour les bas niveaux de qualification
- Que de septembre à juin
- **Limitée en nombre de contrats** en alternance dans une Entreprise

### L'alternance, c'est possible pour :

- Les CQP
- Les TPE ou l'embauche d'un 1<sup>er</sup> salarié
- Les activités avec une forte saisonnalité
- La formation interne pour former votre salarié au métier tel qu'il est exercé dans l'Entreprise



# Recruter vos futurs salariés et alternants

Faites le bon choix !



Quel objectif ?

Favoriser l'intégration ou l'emploi durable des jeunes et des demandeurs d'emploi avec un contrat conciliant formation et travail selon un rythme alterné, afin **d'acquérir une qualification professionnelle.**

Donner à des travailleurs, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'**un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.**

**Le contrat de  
professionnalisation**

**Le contrat  
d'apprentissage**

**Diplôme d'Etat  
Titre RNCP  
CQP**  
Qualification reconnue  
dans la CCN  
Bloc de compétences

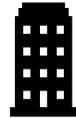
**Diplôme d'Etat  
Titre RNCP**

# Recruter vos futurs salariés et alternants

Tout savoir sur le contrat de professionnalisation !



Les Intégrales  
Les Essentiels



- Employeurs de tout statut, y compris les primo employeurs
- Jeunes de moins de 26 ans ou demandeurs d'emploi de 26 ans et plus



- Contrat de 6 mois minimum, 15% du temps en formation minimum de 150 heures
- 12 mois maximum, 24 mois si qualif visée de niveau supérieur
- 25% du temps en formation, ou plus pour CQP
- Salaire minimum de 70 ou 80% du SMIC pour moins de 26 ans
- Salaire minimum de 85% du SMC sans être inférieur au SMIC pour 26 ans et plus



- Prise en charge des coûts pédagogiques selon barème horaire Afdas
- Prise en charge des frais annexes selon barème Afdas
- Aide à la fonction tutorale de 100 € par mois x 10 mois pour les moins de 11 salariés

Vos informations	
Secteur * Sélectionnez le secte...	
Tranche d'effectif * - de 11   11 à 249   250 et plus	
CIEQ * Oui   Non	
Localisation * France métropolitaine	

Contrats d'apprentissage	Contrats de professionnalisation
Coût 0000 €	Coût 0000 €
Dette à charge 0000 €	Dette à charge 0000 €
Calculer le coût de votre alternant	
Résultats à titre indicatif, sans valeur contractuelle	

Calculez le coût de  
vos recrutements en  
alternance



**Développer les  
compétences de  
vos collaborateurs**

**À vos côtés pour...**

**Développer les compétences de vos collaborateurs**

# Le plan de développement des compétences

Les dispositifs à mobiliser dans une logique de complémentarité



**1** Plan de développement des compétences moins de 50 salariés\*

**2** Reconversion ou Promotion par alternance

**3** Plan conventionnel\*



Actions individuelles

Actions collectives

Dirigeants bénévoles

Catalogue Sport

Appui-Conseil Carrière

# Le plan de développement des compétences



## Plan de développement des compétences moins de 50 salariés\*

1

### Coûts pédagogiques et Frais annexes

(formation +50 km)

Transport : 0,606 euros / km

Repas et hébergement : 20 x MG (=83€)

1AR par module dans la limite d'1 AR par période de 30 jours

Taille de l'entreprise (SIREN)	Légal
Moins de 11 salariés	1 400 €
De 11 à 49 salariés	2 100 €

# Le plan de développement des compétences



2

## La ProA, Reconversion ou Promotion par alternance

[Consultez votre page web dédiée](#)

### Qu'est ce que c'est ?

Dispositif de reconversion ou de promotion

Visant l'obtention d'une des certifications enregistrées à l'Annexe II du Code du Sport

### Pour qui ?

Salariés en CDI (y compris CUI à durée indéterminée)

Sportifs et entraîneurs professionnels en CDD Code du Sport

Salariés en activité partielle

Et dont la qualification est inférieure au grade de licence (< Bac+3)

### Modalités

Avenant au contrat de travail

Durée de la ProA : entre 6 et 24 mois (36 mois pour public nouvelle chance)

Durée de la formation : entre 15 % et 60 % de la durée totale de la ProA, sans être inférieure à 150 heures

### Financement

Coût pédagogique entre 13 et 18 € / h

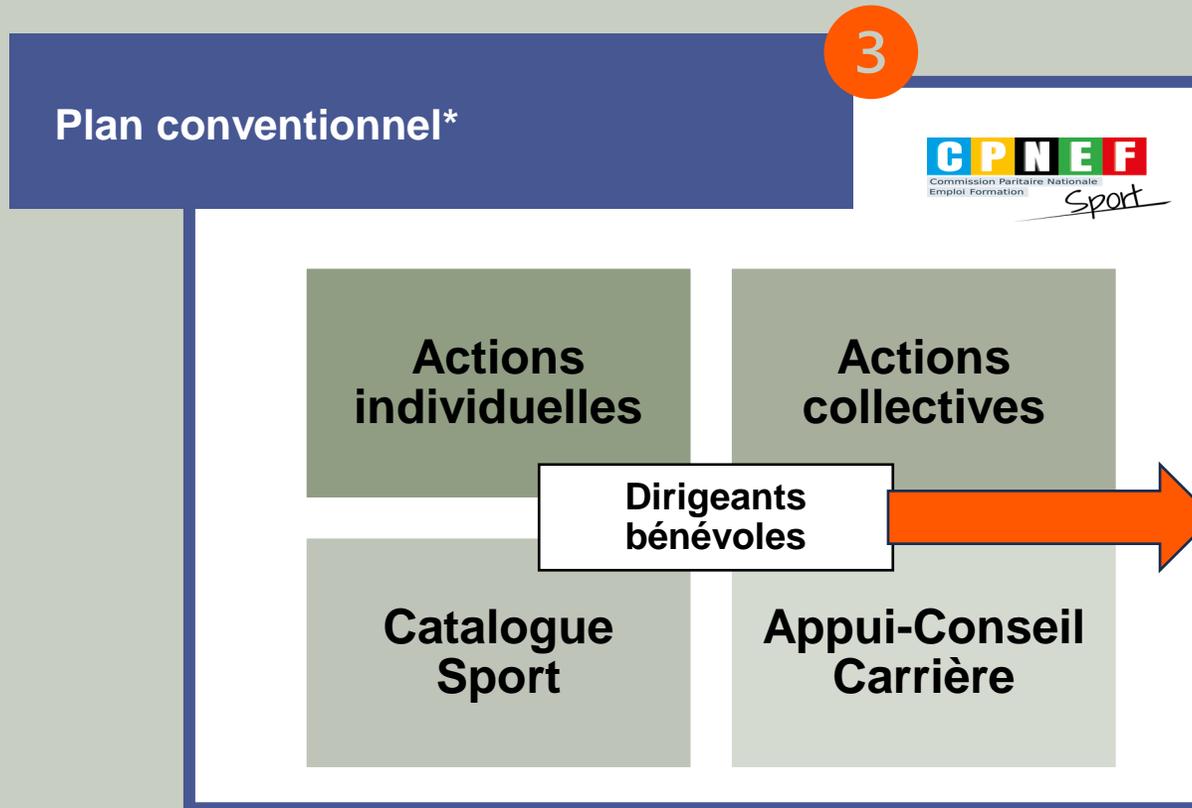
Frais annexes selon les barèmes Afdas

Dans la limite d'un plafond de 3 000 € sur les fonds de l'alternance

Complément sur fonds conventionnels

# Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



**Attention:**  
Depuis mi-mai, le budget sanctuarisé pour le financement des projets pour les dirigeants bénévoles est épuisé

# Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Actions  
individuelles

Salariés

!! La demande de prise en charge doit s'effectuer obligatoirement en amont du début de formation

## Prise en charge\* des coûts pédagogiques selon le barème horaire conventionnel sport

40 € / h pour les formations inférieures ou égales à 70 h

12 € / h pour les formations supérieures à 70 h et jusqu'au niveau 5

18 € / h pour les formations supérieures à 70 h et à partir du niveau 6

En cofinancement du FNE Formation 2024 sans plafond par structure

OU

dans la limite d'un plafond individuel par structure

500 % de la contribution nette sans être inférieur à 4 000 € ou 8 500 € si le parcours est certifiant (RNCP) pour les actions non éligibles au FNE Formation 2024

\*dans la limite des fonds disponibles

# Le plan de développement des compétences

## Focus sur le plan conventionnel

### Actions individuelles

**Dirigeants bénévoles** dans le conseil d'administration (Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu) pour une durée de 2 ans par mandat

### Prise en charge des coûts pédagogiques selon le barème horaire conventionnel

- 40 € / h pour les formations inférieures ou égales à 70 h
- 12 € / h pour les formations supérieures à 70 h et jusqu'au niveau 5
- 18 € / h pour les formations supérieures à 70 h et à partir du niveau 6

*\*dans la limite des fonds disponibles*

Depuis mi-mai, le budget sanctuarisé pour le financement des projets pour les dirigeants bénévoles est épuisé

Attention:

# Le plan de développement des compétences

## Focus sur le plan conventionnel

### Actions collectives

#### Demande de formation collective

formulée par une tête de réseau adhérente ou plusieurs structures adhérentes

- 15 sessions maximum par tête de réseau
- 6 à 25 stagiaires maximum par action
- 2 entreprises minimum par action
- Formation maximum 15 j
- Certification RNCP exclue
- Dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat (Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu) pour une action en lien avec leur mandat

**En dehors des plafonds individuels**

- Coûts pédagogiques : 260 € / heure + 400 € / jour en cas de location
- Frais annexes selon le barème conventionnel pour les actions collectives
  - Nuit (avec repas du soir) : 83 €
  - Repas sans nuitée : 15€
  - Transport : au réel et dans la limite de 300 € (hors DOM)
  - Transport DOM : au réel et dans la limite de 800€
- Les frais annexes sont portés par la tête de réseau uniquement.

**Attention: Depuis fin juin, le budget sanctuarisé pour le financement des projets pour les actions collectives est épuisé**

# Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Catalogue  
Sport

Une offre adaptée au développement des structures

22 formations sur 11 thématiques

Une modalité **100% distancielle** pour plus de souplesse et d'agilité

Une **inscription facilitée** : le prestataire de formation et l'Afdas s'occupent de tout pour vous !

Une **prise en charge à 100%** pour les salariés et les dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat (Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu) pour une action en lien avec leur mandat

Nouveau  
catalogue

En dehors des plafonds individuels

# Catalogue Sport

<b>Gestion de projet dans le secteur sportif</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer un nouveau projet dans le secteur sportif (initiation) ✓</li> <li>2. Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 1) ✓</li> <li>3. Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 2) ✓</li> </ol>
<b>Ressources financières de la structure</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Savoir trouver un financement (subvention, mécénat, partenariat, lobbying, sponsor) ✓</li> <li>2. Accueillir et fidéliser les adhérents.tes de sa structure ✓</li> </ol>
<b>Evènementiel sportif</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir son évènement sportif ✓</li> <li>2. Manager un évènement sportif ✓</li> <li>3. Réussir le marketing et la communication de l'évènement sportif ✓</li> </ol>
<b>Développement de l'offre sportive</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire évoluer son offre sportive ✓</li> </ol>
<b>Communication</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les clubs sportifs) ✓</li> <li>2. Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les sportifs.ves professionnels.les) ✗</li> <li>3. Savoir communiquer et gérer son image professionnelle (pour les entraîneurs.ses professionnel.les) ✗</li> </ol>
<b>Management</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Manager son équipe de joueurs.ses professionnels.les ✗</li> <li>2. Manager son équipe de bénévoles et ou de salariés ✓</li> </ol>
<b>Media training</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gérer le media training (pour les sportifs.ves professionnels.les) ✗</li> </ol>
<b>Lutte contre la discrimination et les violences</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir la laïcité et lutter contre les discriminations ✓</li> <li>2. Prévenir et lutter contre les incivilités et les situations d'agressivité ✓</li> </ol>
<b>Utilisation de la vidéo dans le sport</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connaître les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive (APS) ✗</li> <li>2. Réaliser un tutoriel vidéo (initiation) ✗</li> </ol>
<b>Nutrition</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connaître les bases de la nutrition pour les sportifs ✗</li> </ol>
<b>Préparation mentale</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réussir sa préparation mentale (sportifs.ves pro) ✗</li> <li>2. Réussir sa préparation mentale (entraîneurs.sespro) ✗</li> </ol>



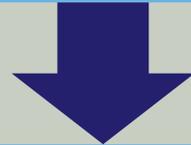
 **Eligible**  
**Dirigeants Bénévoles**

 **Non éligible**  
**Dirigeants Bénévoles**

# Abondement CPF Branche Sport



➤ **Premier axe d'action : Faciliter l'insertion dans les métiers en tension de la branche Sport**



- **Public visé : Ouverture à tout individu** disposant d'un euro minimum sur son compte CPF
- **Certifications en lien avec :**
  - L'encadrement réglementé de la pratique d'une activité physique ou sportive
  - Les métiers de l'insertion par le Sport
  - La surveillance de baignade

**A compter de 2024  
et à titre  
d'information**



Commission Paritaire Nationale  
Emploi Formation

*Sport*

# Abondement CPF Branche Sport



➤ **Deuxième axe d'action : Favoriser l'évolution professionnelle et le renforcement des compétences des salariés de la branche**



- **Public visé : Salarié de la branche Sport** disposant d'un euro minimum sur son compte CPF
- **Certifications en lien avec :**
  - L'encadrement règlementé de la pratique d'une activité physique ou sportive
  - Les métiers de l'insertion par le Sport
  - La surveillance de baignade
  - Le développement des activités sportives
  - La commercialisation/vente en lien avec le Sport
  - Le marketing, marketing digital en lien avec le Sport
  - La communication, les relations publiques en lien avec le Sport
  - Collecte de fonds, mécénat, partenariats en lien avec le Sport
  - La gestion de structure sportive
  - Le sport santé, la diététique

# Abondement CPF Branche Sport

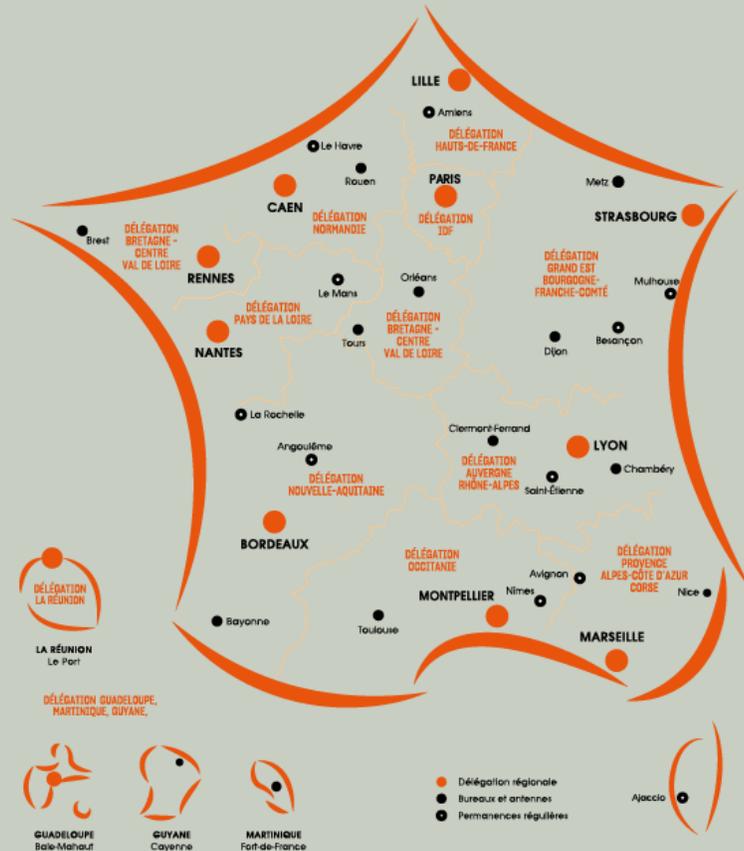


- **Troisième axe d'action : La reconversion professionnelle des publics spécifiques de la branche**



- **Public visé : Salarié de la branche Sport en CDD spécifique au sens du code du Sport et disposant d'un euro minimum sur son compte CPF**
- **Certifications en lien avec :**
  - **toutes certifications inscrites au Répertoire spécifique (RS) ou au RNCP**, en dehors du permis de conduire, de l'accompagnement VAE et de Clé A

# Restons connectés



Une question ? Besoin d'être accompagnés ?



Contactez-nous depuis votre espace adhérent  
MyA **rubrique « demande de contact »**



Appelez-nous au **01 44 78 39 39**  
du lundi au vendredi de 9h à 17h en continu



# A votre écoute

**Cyril TACAILLE**

Conseiller Emploi Formation  
Réfèrent branche Sport Nouvelle-Aquitaine

**06 08 18 07 36**

**c.tacaille@afdass.com**

*Délégation Nouvelle-Aquitaine*